

Date de dépôt : 24 août 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Quelle prévention contre le racisme et les discriminations au sein des écoles genevoises ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La prévention du racisme est trop peu abordée dans les écoles suisses. Les plans d'études ne la prescrivent pas la plupart du temps. Ainsi, les enseignant.e.s auraient souvent tendance à ignorer le sujet. En 2016, la Suisse présentait un retard notable en la matière en comparaison européenne, selon la Commission fédérale contre le racisme (CFR).

Ces derniers mois, plusieurs incidents racistes impliquant du personnel enseignant, en particulier dans plusieurs écoles primaires, ont été observés et déplorés par les associations et collectifs de prévention contre le racisme actifs à Genève.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien apporter aux questions suivantes :

- **Quelles sont les principales activités prescrites à l'école primaire, au cycle d'orientation et au secondaire II pour sensibiliser les enseignant.e.s aux problèmes du racisme et de la discrimination (racisme anti-noir, antisémitisme, musulmanophobie, homophobie, biphobie, transphobie, etc.) et à leurs conséquences (y compris légales) ?***
- **De nouvelles activités sont-elles envisagées ?***

- *Tous les enseignant.e.s de l'école obligatoire sont-ils sensibilisés à l'éducation à la citoyenneté et à la prévention des discriminations dans leur formation de base ?*
- *Quelle-est actuellement l'offre de formations continues disponibles dans ces domaines dans le canton de Genève ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (LIP; rs/GE C 1 10), précise que le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) lutte contre les discriminations, au sens de l'article 15, alinéas 2 et 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00), qui comprend celles liées à l'origine, à la situation sociale, au genre, à l'orientation sexuelle, aux convictions politiques ou religieuses ou encore à une déficience.

Ces objectifs se traduisent notamment par des actions de formation et de prévention auprès des élèves comme du personnel du DIP. Les actions de sensibilisation, projets et formations reposent sur l'implication d'un réseau actif au sein du DIP, au niveau des offices, des directions générales d'enseignement et des établissements scolaires, qui œuvre avec l'aide des partenaires publics (p.ex. bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), bureau de l'intégration des étrangers (BIE)) et des associations spécialisées dans ces domaines.

En ce qui concerne les disciplines enseignées, chacune est traversée par l'esprit de l'article 12 de la LIP et s'efforce de lutter contre les discriminations. Du matériel est élaboré en ce sens, à l'école obligatoire dans le cadre du plan d'études romand (PER) et au secondaire, en particulier en sciences humaines et sociales. Ces éléments ont été présentés lors de l'audition du DIP notamment sur la motion 2777.

Les enseignantes et les enseignants sont formés à l'éducation à la citoyenneté et aux questions sociétales dans leur formation de base. En complément, plusieurs formations sont proposées au catalogue de la formation continue pour lutter contre les discriminations (racisme, identité de genre et orientation sexuelle, etc.) et favoriser le bien-vivre à l'école¹. Enfin, les établissements proposent régulièrement des formations locales autour de la prévention des violences et de la promotion du mieux-vivre ensemble.

¹ [Vivre ensemble et exercice de la démocratie – Formations continues du DIP \(ge.ch\)](http://www.ge.ch)

Le DIP collabore en outre avec le Centre écoute contre le racisme auquel toute personne peut s'adresser pour bénéficier d'une écoute, d'un conseil, d'un soutien psychosocial ou d'une assistance juridique, notamment pour porter plainte. Les situations peuvent concerner des propos ou comportements entre élèves mais aussi des signalements de parents ou d'élèves contre un membre du personnel de l'établissement. Un protocole de collaboration a été conclu pour formaliser la collaboration entre le Centre écoute contre le racisme et le DIP.

En 2021-2022, une étude du service de la recherche en éducation (SRED) a été réalisée sur les thèmes de la diversité et des discriminations dans les écoles genevoises. L'un des volets de l'étude présentera comment les écoles s'emparent des enjeux de discrimination et de diversité et les actions mises en place au sein des établissements. L'autre volet permettra de rendre compte des différentes sources de discriminations selon les regards portés par les élèves et les professionnels présents dans le cadre scolaire. Les résultats de l'étude devraient être publiés d'ici la fin de l'année et permettre de suggérer des pistes d'actions pour prévenir les discriminations en contexte scolaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA